

Histoire et valeurs du réseau des CIVAM



1946

L'Association Nationale des Maîtres & Maîtresses agricoles

- > Vulgarisation et circulation du progrès agricole (technique, économique...)
- > Ajuster l'enseignement au milieu de vie des élèves
- > Cours post-scolaires agricoles & ménager-agricoles
- > Tutelle : Ministère de l'éducation nationale; et contrôle technique : Ministère de l'agriculture

1948

Congrès de Limoges

- > Nécessité de lier enseignement et vulgarisation agricole

1951

Mise à disposition des maîtres agricoles

- > Circulaire du Ministère. de l'éducation
- > M.à.d auprès des services agricoles en dehors des heures de cours
- > Pour enquêtes ou vulgarisation agricole

1955

Point de départ des CIVAM

- > Organisation commune des journées d'information agricole "Journées d'études sur l'information techniques dans les amicales rurales

1945

Ligue de l'enseignement et amicales laïques

- > Diffusion des savoirs, laïcité, égalité des chances pour tous
- > Education populaire
- > Activités culturelles (ciné, théâtre...)
- > Veillées-conferences (sujets divers dont techniques agricoles)
- > Participation des maîtres-agricoles

L'ANMA et la Ligue de l'Enseignement

- Souhait des maîtres agricoles de lier éducation populaire et vulgarisation. Opposition au caractère élitiste des CETA (agriculteurs "de pointe"). Vulgarisation doit cibler tous les agris et fonctionnaires doivent rester au service de tous.**
- > L'ANMA est affiliée à la Ligue de l'enseignement
- > Des groupes informels d'agris (parents des jeunes en cours post-scolaires agricoles) se réunissent autour des centres d'enseignement □ questions, explications
- > Les maîtres agricoles interviennent de + en + régulièrement auprès de la Ligue et des amicales laïques

- > Décision d'organiser ensemble l'information agricole et ménager-agricole au sein des amicales laïques rurales

Des CIVAM à la FNCIVAM



1955

Journées de juin

- › Définition des objectifs et moyens
- › Structuration de l'information agricole et ménagère en 3 niveaux :

- 1) Commission locale : une section de l'amicale laïque existante – Section d'Information agricole et ménager-agricole (SIAM) – ou si pas d'amicale existante, un CIAM autonome (asso loi 1901)
- 2) Commission départementale : représentants de l'ANMA, de la Fédération des Oeuvres Laïques et des animateurs d'amicales
- 3) Commission Nationale d'Information agricole et ménager-agricole (CNIAM)

De 1957 à 1959

Le développement

348 CIAM/SIAM recensés

- › Mise en place des journées nationales annuelles
- › Création du bulletin d'information des SIAM/CIAM
- › Création du Conseil National de la Vulgarisation et du Progrès agricole (CNVPA)
- › Commissariat à la Productivité ☐ subvention de 10 millions de francs à la CNIAM – 1ère reconnaissance officielle de l'Etat
- › Les CIAM/SIAM sont affiliés à la Ligue Française de l'Enseignement par l'intermédiaire des FOL départementales

1959

Décret du 11 avril organisant la vulgarisation agricole

Diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs pour élever leur niveau de vie et améliorer la productivité des exploitations

La vulgarisation est réalisée avec la participation des agriculteurs dans des groupements librement constitués. Les groupements doivent être constitués de personnes appartenant à la profession agricole

- › Les CIAM se conforment au décret et incluent le V de Vulgarisation dans leur nom ☐ ils deviennent des CIVAM (Centres d'Information et de Vulgarisation Agricole et Ménager-agricole)
- › A contre-cœur, coupe le lien officiel d'affiliation à la Ligue de l'Enseignement et se dotent de CA uniquement composés d'agriculteurs
- › Au niveau national, collaboration d'un comité technique des maîtres et maîtresses agricoles et d'un CA d'agriculteurs ☐ seule structure à associer agriculteurs et enseignants dans le domaine du développement agricole. Prolongement de l'enseignement public

1961

Naissance de la FNCIVAM

- › Création d'une fédération nationale indépendante de la Ligue de l'Enseignement

Vulgarisation agricole et formation à la prise de responsabilités



1962 - 1968

De la vulgarisation au développement agricole

- > 1962 : La FNCIVAM obtient l'agrément PSCA pour la formation des responsables
- > 1963 : elle fait partie des 6 organisations créant le Bureau commun des formations (financement)
- > Les civam peuvent être reconnus par les prefectures comme groupes de développement agricoles et s'inscrire dans les schémas départementaux de développement agricole
- > Le réseau CIVAM ouvre 3 centres de formations entre 1964 et 1968.
Donner une formation économique et humaine aux agriculteurs, en plus de la promotion technique.

1967 - 1975

Evolution de l'enseignement et animation des CIVAM

- > A partir de 1966 : mise en place des groupes de développement agricoles
- > 1967 : Prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans
- > 1971 : arrêt de l'enseignement post-scolaire agricole et apprentissage sous la seule tutelle du Ministère de l'Agriculture □ les maîtres agricoles sont pour partie reconvertis dans les collèges d'enseignement général et quittent progressivement leurs fonctions d'animation des CIVAM
- > 1975-77 : transfert de 296 maîtres agricoles du Min. de l'Education Nationale vers le Min. agri.

1975 - 1984

Transition compliquée mais continuité des formations

Volonté du mouvement de donner aux agriculteurs la capacité de s'adapter aux évolutions de leur profession et de la société, et d'être autonomes dans leurs décisions et la conduite de leur ferme.

Pourtant, prise de conscience lors du départ de nombreux maîtres agricoles, d'une certaine approche paternaliste de l'enseignement par les maîtres agricoles et d'une tendance des agriculteurs à laisser les rênes du CIVAM à l'instituteur agricole.

- > Avec le départ des maîtres agricoles, certains CIVAM s'arrêtent
- > 1976 : la FNCIVAM est agréée pour organiser les sessions de perfectionnement des conseillers agricoles
- > 1978 & 79 : circulaires du Min. de l'Agriculture : 3h/sem. De décharge d'enseignement autorisée pour les maîtres agricoles afin d'assurer des activités dans un CIVAM. □ Permet le maintien de leur participation aux actions de développement agricoles au sein des CIVAM. Obligation pour eux de suivre 10j/an de stage de perfectionnement.
- > 1982 : suppression du comité technique des maîtres agricoles au sein de la FNCIVAM. Le CA peut faire appel à des conseillers techniques à titre d'experts.

1984

La Fédération Nationale des Centres d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le Milieu rural

Prise en compte du milieu rural dans son ensemble, du développement de nouvelles activités rurales (fermes-auberges...) et d'adhérents ruraux non-agriculteurs

Emergence des réflexions autour de modèles agricoles répondant aux 3 piliers du développement durable.

Vers le développement durable en milieu rural



1984 - 1992

Diversification et décentralisation

- › Les groupes de base appuient la promotion et le développement de petites productions de qualité (produits fermiers, agriculture biologique, apiculture, tourisme...) ☐ groupes thématiques et plus forcément géographiques

- › De 1984 à 89 : **développement des relations avec d'autres associations nationales d'éducation populaire, oeuvrant dans les domaines de la formation, du développement et de l'animation en milieu rural** ☐ création du CELAVAR
- › Processus de décentralisation ☐ bouscule les modes de financement de la FNCIVAM et des groupes locaux et leurs fonctionnements
- › Fonds de développement agricole et rural : formation "agriculteur animateur de projet" et chantier "produits fermiers"

1992 - 1998

Nouvelle orientation et nouveau fonctionnement du mouvement

- › Nouveaux groupes thématiques
- › Embauche d'animateurs (fonctionnaires M&D plus assez nombreux) ☐ responsabilité financière et employeur

- › Intégration de nouveaux militants "formés" par la JAC ou des syndicats (et non les amicales laïques)
→ **modifie le mouvement dans son ensemble. Conceptions et pratiques novatrices.**
- Passage d'une logique de formation "maître – élève" et vision descendante de l'éducation et du progrès à une **conception + horizontale et une logique "groupe de progrès, d'échanges"**
- Passage d'un fonctionnement pyramidal à un fonctionnement en réseau
- Développement d'initiatives en faveur de l'emploi rural et du développement durable**
☐ **1994 : CIVAM devient "Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural"**
- › 1994 : Création de TransRural Initiatives avec l'AFIP

1999 - 2000

Développement agricole durable

Constat que la modernisation agricole à l'oeuvre depuis les années 60 a atteint ses limites (environnement, surproduction, désertification...)

Souhait d'un développement agricole qui valorise tous les potentiels du milieu rural et réponde aux besoins de la société.

- › Journées Nationales 1999 sur le thème "Agriculture, Territoire et Société" pour réfléchir à l'application concrète du concept de développement durable au domaine de l'agriculture.
- › De nouveaux chantiers : développement durable en agriculture, mise en place des CTE, tourisme durable, valorisation des produits fermiers, "De Ferme en Ferme", énergies renouvelables...
- › Le RAD des CIVAM dépose la marque "Agriculture Durable" à l'INPI.

Amplifier la transition vers des agricoles et alimentaires durables



2000 - 2004

Diversification des thèmes de travail

- › Multiplication des nouveaux chantiers : diverses initiatives autour des produits fermiers, de l'agriculture durable, de l'accueil en milieu rural
- › Arrêt des dernières M&D (progressif jusqu'en 2010) □ dynamisation du mouvement par l'embauche d'emploi-jeunes pour animer les différents projets
- › **“Montée en puissance du durable”** □ Les travaux du RAD s'étendent à de nouvelles régions et de nouveaux systèmes de production.
- › Création d'InPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territorialisée, avec l'AFIP, l'InterAFOCG, la FADEAR, la FNAPF, la FNAB et le RAD

2004 - 2011

Affirmer la nécessaire transition vers l'Agriculture Durable

Ouvrir pour une agriculture respectueuse de l'environnement, des humains et de leur santé, qui participe à une alimentation de qualité, à l'équilibre des territoires

Passer de la dénonciation du modèle productiviste à la conduite et la promotion de nouveaux systèmes de production.

- Agronomie, baisse des intrants, autonomie protéique, biodiversité,
- autonomie des paysans, recherche de cohérence économique favorable à l'emploi
- Alimentation de proximité, relocalisation des productions et circuits courts
- Diversification des activités sur les fermes en lien avec la vie de leur territoire (accueil à la ferme, social, pédagogique...)
- Installation et transmission pour maintenir les emplois et les dynamiques en milieu rural
- Economies d'énergie et énergies renouvelables

Changer de méthode d'évaluation de la pertinence économique des fermes

- Ne plus regarder uniquement le chiffre d'affaires (lié au “produire toujours plus”) ou l'EBE (repère de garantie pour la banque)
- Mesurer surtout la valeur ajoutée (création de richesses) permise par le système et la part qui sert à la rémunération du travail.
- maintenir cette valeur ajoutée sur les territoires pour participer à l'économie et à la vie locale

Travailler avec les mouvements de protection de l'environnement

- Comprendre nos points de vue respectifs
- Faire du transfert de connaissances, compétences
- Expliquer les contraintes de l'agriculture et les obligations d'équilibre économique et d'emploi
- Valoriser les changements de systèmes agricoles possibles et les initiatives des CIVAM

Travailler étroitement avec la recherche

- partenariats avec l'INRA sur diverses thématiques et sous différentes formes (projets CASDAR, colloques...)
- Reconnaissance du réseau comme expert (Ecophyto...)

Fusionner les énergies

